

Contribuer à la requalification, restructuration et la revalorisation du parc de logements privés – (Copropriétés, Monopropriétés, Logements individuels)



Laval Agglomération

Monsieur Baptiste BOUCAULT

Service Habitat

1 Place du Général Ferrié CS 60809

Tel : 02 43 49 85 94

baptiste.boucault@agglo-laval.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour l'ensemble des logements privés :

- Mettre en place un dispositif de requalification du parc privé sur l'ensemble du territoire,
- Possibilité de financer des opérations de restructuration lourde en centre-ville / centre-bourg sous forme d'appel à projets (exemples : démolitions ou surélévations),
- Valoriser les opérations de restructuration et d'innovation dans des formes d'habitat / modes d'habiter particuliers,
- Se donner les moyens d'une politique de lutte contre l'habitat indigne,
- Mieux informer et communiquer et développer le partenariat avec le CAUE.

Lancement d'un programme global articulé autour de 4 dispositifs visant l'amélioration de l'habitat pour 2020/2024 sur les 34 communes de Laval Agglo (OPAH) : un dispositif dédié dans le centre ancien de Laval, en lien avec Action Cœur de Ville (OPAH Renouvellement Urbain), la poursuite de l'opération « accession dans l'ancien » dans les zones agglomérées et la poursuite de l'accompagnement des copropriétés.

La fédération solidaire pour l'habitat (SOLIHA 53) a été retenue pour conseiller et accompagner les ménages engageant des travaux et monter un dossier de demande de subvention.

Enfin, le Bureau d'Étude Technique Chaumont accompagnera la collectivité dans le traitement des dossiers d'habitat dégradé ou de péril sur les 34 communes.

En 2021, Laval Agglo a mis en place la PTRE.

TYPE D'AIDE

Subvention / prime

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Laval Agglomération (34 communes au total).

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Copropriétaires, propriétaires bailleurs, propriétaires occupants, accédants.

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

Conditions d'octroi définies dans les conventions d'OPAH et le Programme d'Actions Territorial (PAT) de Laval Agglo à compter du 1er janvier 2020.

Pour la PTRE, les conditions sont définies dans le cadre de la convention passée avec le Conseil régional. (31/07/2021 au 31/12/2023 et prolongée jusqu'à fin 2024).

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Modalités financières définies dans les conventions d'OPAH et le Programme d'Actions Territorial (PAT) de Laval Agglo à compter du 1er janvier 2020. Pour la PTRE, les conditions sont définies dans le cadre de la convention passée avec le Conseil régional (31/07/2021 au 31/12/2023 – puis prolongée jusqu'à fin 2024).

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

ANAH, Etat, PROCIVIS Mayenne (dispositif d'avance des subventions et de prêts pour le reste à charge). Pour la PTRE : Conseil Régional, Conseil Départemental, Soliha, ADIL

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2020–2024

Sur 5 ans : 4 millions d'€ de Laval Agglo pour 1 200 logements. 7 millions d'€ de l'Anah. Pour la PTRE : 1M€ pour 3 ans.

BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES

- En 2023 : Dans le cadre du dispositif de requalification du parc privé, 207 logements subventionnés pour un montant de subvention de Laval Agglomération de 844 000€.
- En 2022 : non communiqué
- En 2021 : Dans le cadre du dispositif de requalification du parc privé, 305 logements subventionnés pour un montant de subvention de Laval Agglomération de 715 000 €.
Mise en sécurité des bâtis : Le Bureau d'Étude Chaumont a été sollicité pour 1 « diagnostic visuel », 3 « réception de travaux », 2 « AMO traitement des situations ») pour un montant de prestation de 10 500€ TTC.
- En 2020 : Dans le cadre du dispositif de requalification du parc privé, 227 logements subventionnés pour un montant de subvention de Laval Agglomération de 341 000 €.
Le Bureau d'études Chaumont a été sollicité pour 3 "diagnostics visuels" et 2 "réception de travaux" concernant l'habitat dégradé pour un montant de prestation de 6 200€ TTC.
- En 2019 : 76 logements pour 155 611 € de subventions de Laval Agglomération.

OBSERVATIONS

L'action 4 du PLH renvoie à l'action 3. Il est important de mentionner que Laval Agglomération veut favoriser l'accèsion à la propriété au travers du dispositif d'accèsion dans l'ancien. Ce dispositif est intégré à celui de la requalification du parc existant, donc dans la présente fiche-action.

2022/2023 : Lancement du dispositif de logements vacants à destination des propriétaires (accompagnement gratuit aux travaux) avec 50 dossiers financés pour chaque année

En 2020 : 45 dossiers financés pour une aide de 151 400€ de Laval Agglomération. Ce montant fait partie du bilan global prévu sur la période 2020-2024.

En 2021 : 57 dossiers financés pour une aide de 200 700€ de Laval Agglomération. Dans le cadre du dispositif de requalification du parc privé, 227 logements subventionnés.

